

Ressources budgétaires Fixation de divers tarifs ou droits pour l'année 2003/2004

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs suivants :

I - Service de la Politique de la Ville - Maisons de Quartier Municipales

Les Maisons de Quartier Municipales de la Grette, de Montrapon/Fontaine-Ecu et de Planoise proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, des accueils en Centre de Loisirs Sans Hébergement de proximité (CLSH) ainsi que des animations en pied d'immeubles, pour un public enfants, jeunes, adultes.

La participation à ces activités (sauf pour les activités en pieds d'immeubles dont l'accès est par nature totalement libre) fait l'objet d'une inscription, de l'achat obligatoire d'une carte d'usager et du paiement pour les activités effectuées.

A) Rappel de l'existant

Par délibération du 23 juin 1997, modifiée par la délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal a décidé d'une refonte générale des tarifications sur les bases suivantes :

a) intervention du quotient familial (3 tranches) pour les adultes uniquement :

- **tranche 1** pour les familles quasi sans revenus salariaux (quotient < à 170 € par mois) : tarif normal minoré

- **tranche 2** (quotient compris entre 170 € et 1 169 € par mois) : tarif normal

- **tranche 3** pour les familles dépassant le plafond (quotient > 1 169 € / mois) : tarif normal majoré.

b) tarifs CLSH selon le barème défini par le Conseil Municipal.

c) majoration de 50 % pour les participants issus des communes ne faisant pas partie de la CAGB.

B) Propositions

1 - Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Il est proposé de proroger le dispositif ci-dessous adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2001 :

Nombre de parts		Personne seule : 1	Couple sans enfant : 2	1 enfant : 2,5	2 enfants : 3	3 enfants : 4	4 enfants : 4,5	5 enfants : 5
	Quotient mensuel	Revenus annuels bruts en Euros						
Tranche 1	< 357 €	< 5 952 €	< 11 904 €	< 14 880 €	< 17 856 €	< 23 808 €	< 26 784 €	< 29 760 €
Tranche 2	de 357 à 1 217 €	de 5 952 à 20 292 €	de 11 904 à 40 584 €	de 14 880 à 50 730 €	de 17 856 à 60 876 €	de 23 808 à 81 168 €	de 26 784 à 91 314 €	de 29 760 à 101 460 €
Tranche 3	> 1 217 €	> 20 292 €	> 40 584 €	> 50 730 €	> 60 876 €	> 81 168 €	> 91 314 €	> 101 460 €

Au-delà de 5 enfants : ajouter une demi-part supplémentaire par enfant.

2 - Tarification saison 2003/2004

a - Carte d'usager obligatoire valable du 1/9/2003 au 31/8/2004

- 7,80 € pour un adulte : tarif identique à la saison 2002/2003

- 3,10 € pour une personne de - 18 ans ou pour le jeune titulaire de la carte «avantages jeunes» délivrée par le Centre Régional Information Jeunesse ou l'adulte bénéficiant des minima sociaux (1) : tarif identique à la saison 2002/2003.

(1) sont bénéficiaires du tarif réduit sur les activités et sur la carte annuelle, les usagers bénéficiaires de minima sociaux : RMI, API, chômage en ASS, FNS,...

b - Activités de loisirs - pour adultes : cotisation trimestrielle pour 31 semaines d'activité par an.

		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
Tarif 1	Quotient inférieur à 357 €	12,40 €	16,25 €	19,80 €
Tarif 2	Quotient compris entre 357 € et 1 217 €	27,10 €	35,00 €	42,70 €
Tarif 3	Quotient supérieur à 1 217 €	41,50 €	52,15 €	65,75 €

Tarifs identiques à la saison 2002/2003.

Les adultes titulaires des minima sociaux bénéficieront des tarifs «enfants-jeunes».

c - Tarifs enfants-jeunes

Des activités hebdomadaires sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs enfance-jeunesse :

base forfaitaire : carte d'usager + participation modulable en fonction du temps d'activité : enfants, jeunes de - 18 ans, jeunes titulaires de la carte «avantages jeunes» et adultes bénéficiaires des minima sociaux :

Cotisation trimestrielle en sus de la carte d'usager :

1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
8 €	9 €	10 €

d - Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées

	Quotient	Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA	Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA
		Cotisation trimestrielle			Coût de la 1/2 journée		
Tarif 1	< 357 €	6,00 €	17,53 €	31,53 €	0,60 €	1,80 €	3,20 €
Tarif 2	de 357 à 1 217 €	11,00 €	22,50 €	36,50 €	1,10 €	2,25 €	3,65 €
Tarif 3	>1 217 €	15,50 €	27,00 €	41,55 €	1,55 €	2,70 €	4,15 €

Tarifs identiques à la saison 2002/2003.

e - Tarifs spécifiques

- **Participation aux activités bricolage** : carte d'utilisateur obligatoire - pas de cotisation

- **Spectacles de fin d'année** - droits d'entrée :

* - de 14 ans : gratuit

* de 14 à 18 ans : 2,5 € (tarif identique à la saison 2002/2003)

* 18 ans et + : 4 € (tarif identique à la saison 2002/2003)

- **Randonnées** : 23,20 €/an + carte d'utilisateur (tarif identique à la saison 2002/2003)

- **Stages thématiques** : 1 € de l'heure, 2,50 € la demi-journée + carte d'utilisateur

- **Animations en pied d'immeubles** : participation libre et gratuite, pas de carte d'utilisateur.

Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 25 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville.

Pôle enfance	Participation aux animations seules	carte d'utilisateur + 8 €
	Participation aux animations + prêts de jeux	carte d'utilisateur + 9 €
	Non adhérents	1,50 €/séance
	Ateliers spécifiques d'éveil (avec intervenants extérieurs)	1 € de l'heure 2,50 € la demi-journée
	Groupes (classes, CDL,... hors projet commun)	15 €/an
Animation	Activités couture/bricolage	carte d'utilisateur
	Activités couture/bricolage séance avec fournitures	carte d'utilisateur + 1 € de l'heure et 2,50 € la demi-journée
	Activités sportives, culturelles, de loisirs ou de découvertes ponctuelles	40 % du prix de revient (2) adulte plein tarif 25 % du prix de revient (2) enfants, jeunes - 18 ans ou titulaires de la carte «avantages jeunes» ou adultes bénéficiaires de minima sociaux

(2) Le prix de revient pris en compte correspond à l'ensemble des dépenses relatives à l'activité hors frais de personnel permanent.

En aucun cas, les Maisons de Quartier Municipales ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling,...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

II - Installations sportives

1 - Installations sportives municipales

Etablissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire

	Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
- Gymnases	9,00	9,10	1,11
- Terrains	6,10	6,20	1,64
Traçage peinture grand terrain	15,00	15,00	0,00
Traçage plâtre grand terrain	8,00	8,00	0,00
Traçage foot à 7	4,00	4,00	0,00

2 - Plage de Chalezeule

. Entrée adulte	2,55	2,60	1,96
. Abonnement Adulte (10 entrées)	18,30	18,50	1,09
. Tarifs scolaires, étudiants, jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans et militaires du contingent munis de leurs cartes	1,80	1,80	0,00
. Abonnement (scolaires, étudiants... 10 entrées)	11,50	11,50	
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
. Leçon de natation individuelle, durée 30 mn	3,85 + entrée	Supprimé	
. Leçon de natation groupée, durée 30 mn (5 personnes maximum)	3,10 + entrée	Supprimé	
. Leçon de natation collective, durée 30 mn (10 personnes maximum)	1,95 + entrée	Supprimé	
. Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule, à raison d'une entrée par jour et par personne	Gratuité	Gratuité	
. Militaires de la place (en groupe) / heure	68,00	68,80	1,18
A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine	Gratuité	Gratuité	

3 - Piscine Mallarmé

Entrées :

. Tarif Adulte	3,00	3,05	1,67
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thèmes avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	2,00	2,00	0,00

Cartes 10 entrées :

. Tarif adulte	23,00	23,50	2,17
. Tarif réduit	15,00	15,00	0,00

	Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
	Euros		
3 - Piscine Mallarmé (suite)			
Scolaires :			
- Elèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Elèves des écoles primaires hors Besançon (entrée apprentissage de la natation)	3,15	3,20	1,59
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,60	1,62	1,25
Apprentissage de la natation : (12 séances d'1/2 heure, entrée comprise)			
Tarif unitaire			
. Leçons individuelles enfant ou adulte	100 (les 10)	10,10	1,00
. Leçons collectives enfant de + de 8 ans	35 (les 10)	3,55	1,43
. Leçons collectives enfants de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	35 (les 10)	3,55	1,43
. Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	58 (les 10)	5,80	0,00
. Leçons collectives Adulte	65 (les 10)	6,60	1,54
3ème trimestre d'apprentissage de la natation (5 séances d'1/2 heure, entrée comprise)			
. Leçons enfant non accompagné	17,50	Supprimé	
. Leçons enfant accompagné	29,00	Supprimé	
. Leçons adulte	32,50	Supprimé	
Aquagym			
. Découverte (1 séance)	6,30	6,50	3,17
. Trimestre	55,00	56,00	1,82
Bassin complet (pour 1 heure)			
. Tarif de base	142,00	144,00	1,41
. Tarif réduit	71,00	72,00	1,41
Lignes d'eau (pour 1 heure)			
. Tarif de base	18,50	19,00	2,70
. Tarif réduit	9,30	9,50	2,15
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)			
	Gratuité	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte			
	Gratuité	Gratuité	
Bébés dauphins			
	122,00	122,00	0,00
Sèche-Cheveux			
	Gratuité	Gratuité	
Bonnet de bain			
	1,80	1,85	2,78
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «Mallarmé»	Gratuité	Gratuité	

4 - Piscine La Fayette**Entrées :**

- . Tarif Adulte
- . Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thèmes avec animation spéciale) groupes à partir de 10 personnes

Cartes 10 entrées :

- . Tarif adulte
- . Tarif réduit

Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation)

- . Tarif de base adulte
- . Tarif de base enfant

Scolaires :

- Elèves des écoles primaires de Besançon
- Elèves des écoles primaires hors Besançon (entrée apprentissage de la natation)
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)

Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
Euros		
4,10	4,15	1,22
2,85	2,85	0,00
31,50	32,00	1,59
21,00	21,00	0,00
3,15	3,20	1,59
2,10	2,10	0,00
Gratuité	Gratuité	
3,15	3,20	1,59
1,60	1,62	1,25

	Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
Euros			
Apprentissage de la natation : (12 séances d'1/2 heure, entrée comprise)			
Tarif unitaire			
. Leçons individuelles enfant ou adulte	100 (les 10)	10,10	1,00
. Leçons collectives enfant de + de 8 ans	35 (les 10)	3,55	1,43
. Leçons collectives enfants de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	35 (les 10)	3,55	1,43
. Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	58 (les 10)	5,85	0,50
. Leçons collectives Adulte	65 (les 10)	6,60	1,54
3ème trimestre d'apprentissage de la natation (5 séances d'1/2 heure, entrée comprise)			
. Leçons enfant non accompagné	17,50	Supprimé	
. Leçons enfant accompagné	29,00	Supprimé	
. Leçons adulte	32,50	Supprimé	
Aquagym			
. Découverte (1 séance)	6,30	6,50	3,17
. Trimestre	55,00	56,00	1,82
Bassin complet (pour 1 heure)			
. Tarif de base	188,00	190,00	1,06
. Tarif réduit	94,00	95,00	1,06
Lignes d'eau (pour 1 heure)			
. Tarif de base	33,40	34,00	1,80
. Tarif réduit	16,70	17,00	1,80
Eveil matinal de 8 h à 9 h 15 le mardi et le jeudi	2,65	2,65	0,00
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)			
	Gratuité	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte			
	Gratuité	Gratuité	
Sèche-cheveux			
	Gratuité	Gratuité	
Bonnet de bain			
	1,80	1,85	2,78
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «La Fayette»	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
Euros			
5 - Patinoire La Fayette			
Entrées			
. Tarif adulte	4,10	4,15	1,22
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	2,85	2,85	0,00
. Carte 10 entrées «Adultes»	31,50	32,00	1,59
. Carte 10 entrées «Jeunes»	21,00	21,00	0,00
. Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes	3,95	4,00	1,27
. Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	Gratuité	Gratuité	
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	0,00
. Location patins (public ou clubs)	2,80	2,80	
. Location patins (public ou clubs) séance du jeudi soir et du dimanche matin	Gratuité	Gratuité	
. Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	
Scolaires			
- Elèves des écoles maternelles (entrée + location)	1,20	1,23	2,50
- Elèves des écoles primaires (entrée + location)	1,75	1,80	2,86
- Elèves des écoles primaires (entrée + location + apprentissage)	2,05	2,10	2,44
- Autres établissements scolaires (entrée + location)	2,05	2,10	2,44
. Affûtage	4,30	4,40	2,33
. Lacets	2,25	2,30	2,22
. Location horaire aux clubs bisontins (en cours de saison) hors séances publiques	34,00	34,50	1,47
. Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice...)	3 480,00	3 500,00	0,57
. Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires	350,00	360,00	2,86
. Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques)	550,00	560,00	1,82
. Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	75,00	80,00	6,67
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	45,50	46,00	1,10
. Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début septembre) (Minimum : 10 personnes)	4,25 par patineur	4,30 par patineur	1,18
. Location mensuelle surfaceuse à privé	930,00	940,00	1,08
. Location horaire à privé pour stage d'été (juillet - août)		70,00	Création
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire «La Fayette»	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2002-2003	Saison 2003-2004	% augment.
Euros			
6 - Animation sportive municipale			
. Ecoles municipales de sports de septembre à juin, pour :			
- les Bisontins	35,00 17,50 à part. du 1.01.2003	35,50 Supprimé	1,43
- les habitants de l'agglomération	45,50 22,70 à part. du 1.01.2003	46,50 Supprimé	2,20
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	66,50 33,30 à part. du 1.01.2003	68,00 Supprimé	2,26
. Stages pendant les vacances scolaires (la journée) (unidisciplinaires ou omnisports) pour :			
- les Bisontins	7,20	7,30	1,39
- les habitants de l'agglomération	9,30	9,50	2,15
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	13,70	14,00	2,19
. Stages pendant les vacances scolaires (la 1/2 journée) (unidisciplinaires ou omnisports), de septembre à juin, pour :			
- les Bisontins	3,80	3,85	1,32
- les habitants de l'agglomération	4,90	5,00	2,04
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	7,20	7,40	2,78
. Stages de natation et de sports de glace (la séance) pendant les vacances scolaires, pour :			
- les Bisontins	3,00	3,00	0,00
- les habitants de l'agglomération	3,90	4,00	2,56
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	5,70	6,00	5,26
. Ecoles de natation «Les Canetons» le trimestre (entrée de l'adulte accompagnateur comprise), pour :			
- les Bisontins	34,00	34,50	1,47
- les habitants de l'agglomération	44,00	44,80	1,82
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	64,60	66,00	2,17
. Repas pris lors des stages	selon les tarifs en vigueur des restaurants scolaires		

«M. LE MAIRE : Je me réjouis comme vous tous, j'imagine, de l'approche de la ville qui est juste dans sa fixation des tarifs. C'est une approche qui tient compte de la situation de chaque famille, pour essayer de mettre en place une égalité d'accès aux loisirs. Je souligne d'ailleurs au passage que cette augmentation est très souvent en-deçà de l'inflation, ce qui montre donc bien là aussi que nous avons vraiment la volonté de faire en sorte que ça profite au plus grand nombre.

M. Alexandre CHIRIER : Je ne vais pas dire bis repetita mais ter repetita. Sur le sujet de la piscine La Fayette, je vous avais demandé si on pouvait réfléchir à une tarification horaire avec un système de carte ; vous aviez trouvé l'idée intéressante une première fois...

M. LE MAIRE : Je la trouve toujours intéressante d'ailleurs...

M. Alexandre CHIRIER : ... ça n'a pas été étudié ; vous l'avez trouvée intéressante une deuxième fois, je n'ai toujours pas eu d'infos...

M. LE MAIRE : Ce qui ne veut pas dire que ça n'a pas été étudié.

M. Alexandre CHIRIER : Je ne sais pas mais je vous questionne justement pour savoir si cela l'a été et si M. COLY, avant de nous quitter, peut nous dire si c'est possible ou si ça ne l'est pas.

M. Jean-Loup COLY : Je pense que mon successeur pourra s'occuper... (rires).

M. Alexandre CHIRIER : Après les éloges, il manquait quand même un petit quelque chose mais on vous regrettera quand même, Monsieur COLY.

M. LE MAIRE : Ça, c'est sympa ! Effectivement, il n'y a pas très longtemps que vous avez demandé ça ?

M. Alexandre CHIRIER : A la première ou deuxième séance de ce conseil municipal auquel j'ai été élu, ce qui ne fait jamais que 2 ans et quelque.

M. LE MAIRE : Le temps passe vite ! Je ne suis pas opposé à ce qu'on étudie votre proposition. Je redemande donc au service des sports de regarder ça et au futur adjoint au sport qui est forcément ici ce soir mais que nous ne connaissons pas encore de prendre note. Peut-être que je le connais d'ailleurs mais je suis sans doute le seul !

M. Alexandre CHIRIER : Peut-être que pour qu'on s'en occupe enfin, faudrait-il que je sois adjoint au sport.

Mme Nicole WEINMAN : Une boutade juste pour vous montrer qu'on lit quand même les rapports. J'ai vu avec plaisir pour la patinoire La Fayette que les visiteurs adultes parents accompagnateurs qui ne patinent pas ne paient pas. Je trouve que c'est bien, c'est un bel effort».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs proposés.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.